

UNIVERSITE DE BOURGOGNE
ELECTIONS TOTALES OU PARTIELLES AUX CONSEILS DE COMPOSANTES

5 et 6 décembre 2017

Avenant n°1 à l'arrêté d'organisation des bureaux de vote du 8 novembre 2017 - Lieux de dépôt des candidatures

(suite à une modification apportée au bureau de vote d'Auxerre)

COMPOSANTES	Collèges	Nombre de sièges à pourvoir	Implantation des bureaux de vote	Président du bureau de vote	Responsable pose et dépose des scellés	Lieux de dépôt des candidatures
Renouvellements partiels						
IUT DIJON-AUXERRE	Collège des chargés d'enseignement (enseignants vacataires)	1	Site de Dijon (bureau centralisateur) Bâtiment « Bloc central » Rez-de-chaussée - Salle R 31	Site de Dijon Patrick DANAUDIÈRE	Site de Dijon Denys MARTRE	Secrétariat de Direction Bâtiment « Bloc central » Bureau R 06
	Collège des usagers	6	Site d'Auxerre Bâtiment TC – Salle 5	Site d'Auxerre Yvon VOISIN	Site d'Auxerre Thomas MARCEL	
UFR Sciences et Techniques	Collège des usagers	9	Site de Dijon (bureau centralisateur) Salle du Conseil - Rez-de-chaussée bâtiment Mirande Site d'Auxerre Bureau de vote mutualisé avec celui de l'IUT Dijon-Auxerre Bâtiment TC – Salle 5 Site Le Creusot Salle de réunion - Centre Condorcet	Site de Dijon François BLAIS Site d'Auxerre Yvon VOISIN Site Le Creusot Raphaël LECA	Site de Dijon Hatim LAGRIMI Site d'Auxerre Thomas MARCEL Site Le Creusot Raphaël LECA	Bureau du responsable administratif de l'UFR Sciences et Techniques Rez-de-chaussée Bâtiment Mirande Dijon

Dijon, le 24 novembre 2017
 Le Président de l'université de Bourgogne

Alain BONNIN